



CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN DE VOYAGEURS

ROME : N4103

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible avec un diplôme de niveau 3 ou aux titulaires du permis D âgés de plus de 21 ans et de la FIMO-voyageurs (renouvelable tous les 5 ans). Une carte individuelle de qualification de conducteur est nécessaire. Une visite médicale en préfecture est obligatoire pour accéder à la formation. Une attestation d'initiation aux secours peut être demandée.

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

Il y a deux types d'activités principales qui correspondent en fait à deux métiers car les conditions de travail y sont très différentes :

- **Les conducteurs de bus urbain** effectuent des tournées en ville et/ou dans les banlieues voisines. Dans les très grandes villes ils peuvent être salariés d'une régie municipale ou régionale ou d'une collectivité territoriale (RATP en Ile de France, Marseille, La Rochelle, Troyes). En Province ils sont le plus souvent salariés de sociétés privées.
- **Les conducteurs de car de tourisme** sont le plus souvent salarié d'une entreprise privée et effectuent des déplacements de moyenne et longue distance.
- **Les conducteurs de bus scolaire** peuvent appartenir à l'une ou l'autre des catégories. Ils assurent le ramassage des élèves 2 ou 4 fois par jour et travaillent sur des tournées fixées annuellement.

2.1.2. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- Manutention : chargement et déchargement de bagages, changement de roue
- Relations avec la clientèle : contrôle des titres de transport, renseignements
- Activités administratives : organisation de l'itinéraire, contacts hôteliers
- Contrôle et entretien du véhicule (propreté du véhicule : extérieur et intérieur ; niveaux)

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Autobus à un ou deux étages
- autobus double à soufflet
- minibus, autocar de tourisme de confort et d'âge variable

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Conditions climatiques de conduite pouvant être difficiles : circulation urbaine, pluie, neige, verglas, vent, brouillard, inondations
- Vibrations dues au mauvais état des routes ou aux ralentisseurs
- Chaleur de l'habitacle
- Sollicitation visuelle permanente, éblouissement dû aux phares
- Bruit de la circulation urbaine, de la musique d'ambiance, des conversations
- Station assise prolongée avec contraintes cervicales
- Gestes répétitifs des membres

3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Prise d'informations et vigilance permanente : à la circulation, aux voyageurs
- Contact public : agressivité des voyageurs, refus de paiement,...
- Stress en raison des risques de blessures ou d'accidents en cas de transport d'enfants, de malaise chez les personnes âgées
- Travail de nuit, horaires irréguliers, amplitude des horaires variables
- Découcher pour les transports de longue distance

4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante	Peu compatible pour les maladies touchant l'appareil locomoteur ; Compatible avec aménagement organisationnel pour le diabète, la maladie de Crohn ; Pas compatible avec l'épilepsie, les pathologies cardiovasculaires
Visuel	Pas ou peu compatible
Auditif	Compatible avec aménagement
Psychique	Pas ou peu compatible
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible